



Conseil d'école n°2 du 22 mars 2021

Le conseil d'école débute à 18h30.

Le Protocole sanitaire de l'Éducation Nationale interdit toute réunion de plus de 6 personnes quel que soit l'espace. Ce conseil d'école se tient donc en nombre restreint de personnes. La représentation de chaque partie de la communauté éducative est respectée.

Membres présents :

Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires)
Mme Bodin (Directrice)
Mme Sanquer-Paillard (Enseignante)
Mme Chow (Représentante des parents d'élèves)
M. Duclos (Représentant des parents d'élèves)

Invitées :

18h30 – 19h00 : Mme Mestries (Conseillère départementale pour le canton de Melesse et déléguée à l'éducation populaire)
19h00 – 20h15 : Mme Campion (Coordinatrice en charge de l'élaboration du PEDT)

Membres de droit absents du fait des contraintes sanitaires et/ou excusés :

M. Houitte (Maire)
M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription)
Mmes Brunel, Corlay , Guillou, Lecourt, Le-Gall et Morin (Enseignantes)
Mmes Bernard, Cherel, Guitton, Roux et Henaff, M. Monfort (Représentants des parents d'élèves)

Rappel du fonctionnement du conseil d'école et adaptations liées à la situation sanitaire:

Les membres de droit sont : la directrice, 2 élus, les maîtresses d'école et les représentants des parents d'élèves.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

Le conseil d'école peut être le lieu de discussion sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.
- l'utilisation des moyens alloués à l'école.
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.
- les activités périscolaires.
- la restauration scolaire.
- l'hygiène scolaire.
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement.
- le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Tour de table des personnes et présentation.

Mme Chow (représentante des parents) et Mme Sanquer-Paillard (enseignante) sont secrétaires de la séance.

Du fait de la contrainte du nombre de personnes présentes, l'ordre du jour est bouleversé afin de pouvoir entendre successivement Mme Mestries puis Mme Champion, sur des questions posées par les représentants des parents d'élèves.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- Questions des parents sur la sectorisation du collège.
- La carte scolaire
- Le budget 2021/les travaux à prévoir
- Le PEDT
- La situation sanitaire
- La coopérative scolaire / les projets dans les classes
- Autres questions des parents

1. Le collège de secteur

Questions des parents : *Quel sera le collège de secteur pour Vignoc (La Mézière, Melesse) ? Si le collège de Melesse est choisi, que se passera-t-il pour les fratries ?*

Réponses de Mme Mestries :

Afin d'expliquer les orientations choisies par le département, Mme Mestries donne l'historique du travail effectué par le département sur la question des collèges :

En 2016, une réflexion et une étude sont entamées sur les collèges au nord de Rennes : Betton, Melesse, St Aubin d'Aubigné et La Mézière. Le bilan est le suivant :

- Collège de La Mézière : il a une capacité d'accueil de 650 élèves, capacité régulièrement dépassée depuis plusieurs années. Il y a peu de réserve foncière.
- Collège de Melesse : les effectifs sont stables quoique importants. Le collège de Melesse peut accueillir plus d'élèves mais il est vieux (construit de 1987).
- Collège de St Aubin d'Aubigné : sa capacité d'accueil est dépassée et il y a peu de marge sur la réserve foncière permettant un agrandissement.
- Collège de Betton : Il est également plein, ce sont essentiellement les Bettonais qui y sont élèves. Il y a également peu de réserve foncière.

Concernant le collège de Melesse, il s'avère que le coût de la rénovation serait supérieur au coût de la construction d'un collège neuf (14 millions d'euros pour un collège neuf).

En décembre 2017, il est donc décidé de construire un nouveau collège à Melesse.

Les travaux vont bientôt débuter, la livraison est prévue pour la rentrée de septembre 2022.

Caractéristiques du bâtiment (voir document 1)

Il est conçu selon les normes RT 2020. Il sera construit en bois local, doté de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière mutualisée avec la salle multi-sport actuellement en construction. La gestion des eaux sera éco-responsable.

Le collège pourra accueillir 700 élèves avec une souplesse pouvant aller jusqu'à 800 élèves. En effet, des salles dédiées aux activités communales sont prévues. Ces salles pourront être transformées en salles de classes si besoin.

Dans le détail, les communes d'origine des élèves accueillis dans les différents collèges du nord de Rennes sont :

- Collège de Melesse : Melesse pour 40 % des effectifs, Guipel, Montreuil-Le-Gast, St Germain / Ille et St Médard / Ille
- Collège de Betton : essentiellement Betton et Chevaigné

- Collège de La Mézière : La Mézière, Gévezé, Vignoc, la Chapelle des Fougeretz qui bénéficie d'une double sectorisation (collèges de Pacé et La Mézière).

Pour le collège de La Mézière, la projection jusqu'en 2025 prévoit une hausse des effectifs :

2022 : 643 élèves.

2025 : 740 élèves

2026 : 720 élèves.

Ces données à l'horizon 2025 suggèrent un fort dépassement des capacités d'accueil, sans possibilité d'extension.

De plus, la politique de l'Education Nationale étant de réduire le nombre d'enseignants et d'augmenter les effectifs des classes, une division des classes sur le collège de La Mézière est peu probable. La seule solution pour améliorer les conditions d'accueil des élèves est donc de repenser la sectorisation. La solution envisagée par le département est donc d'affecter Vignoc au collège de Melesse.

Pour information, il y a actuellement 135 Vignocois scolarisés au collège de La Mézière (de la 6ème à la 3ème). Ces effectifs sont globalement stables depuis l'ouverture du collège, bien que l'on remarque un léger fléchissement ces dernières années. De plus, depuis 2015, les effectifs des Vignocois sur les collèges privés de Tinténiac et St-Grégoire ont doublé.

En conclusion : les observations du début de l'étude et les prévisions qui en ont découlé sont avérées. Il n'y a donc pas de raison de revoir la décision de sectorisation de Vignoc sur le collège de Melesse. Ceci étant, cette décision n'est pas encore actée. Elle le sera en octobre 2021.

Cette nouvelle sectorisation va se faire progressivement selon la situation des familles :

En septembre 2022 (élèves actuellement en CM1), l'affectation au collège de Melesse sera effective pour les élèves entrant en 6ème.

Les représentants des parents d'élèves demandent des précisions concernant les fratries.

Deux cas se présentent :

- l'enfant entrant en 6ème à partir de 2022 est l'aîné : dans ce cas le collège sera automatiquement celui de Melesse, sauf dérogation, selon la procédure habituelle.

- l'enfant a un aîné déjà scolarisé au collège de La Mézière : la famille aura le choix d'affectation du collège (Melesse ou la Mézière).

Mme Mestries précise que les élèves vignocois déjà scolarisés au collège de La Mézière auront aussi la possibilité de rejoindre le collège de Melesse à la rentrée de septembre 2022 pour finir leur scolarité. La question leur sera posée.

Mme Garnier intervient, signifiant que la municipalité souhaite que les enfants de Vignoc aillent au collège de La Mézière. La municipalité est en désaccord avec la décision du conseil départemental. Il y a un souci de transport (temps de transport, dimension des routes pour un car). Mme Garnier souligne qu'une voie douce, nécessitant un lourd investissement, a été réalisée pour permettre aux collégiens de rejoindre leur établissement à vélo. Cette nouvelle sectorisation anéantit cet investissement.

Mme Mestries suggère que cette voie douce n'est certainement pas utilisée uniquement pour se rendre au collège.

Concernant le temps de transport et les distances, Mme Mestries a testé les trajets (de l'église de Vignoc aux collèges)

- Vignoc/La Mézière : 6km, 7 min

- Vignoc/Melesse via le bourg de Montreuil-le-Gast ; 9km, 11min

- Vignoc/Melesse via la route de l'entreprise Tuloup : 8km, 8 min

Les représentants des parents d'élèves questionnent sur le coût du transport par les familles.

Mme Mestries répond que cela n'aura pas d'impact. Le coût est forfaitaire pour les familles, la distance n'est pas prise en compte pour leur participation financière.

On ne sait pas encore quel sera le trajet retenu mais Mme Mestries insiste sur le fait qu'un trajet de 11 min reste tout à fait acceptable. Le dépôt au collège des enfants a aussi été pensé. Ils seront déposés dans une aire dédiée, sans autre véhicule motorisé, contrairement à La Mézière où les élèves traversent une zone de parking.

D'une manière générale, avec cette nouvelle sectorisation, les collégiens vignocois vont avoir accès à des conditions d'accueil très appréciables : des bâtiments de haute qualité, des effectifs restreints, une restauration pensée (la préparation des repas se fera sur place avec une volonté de cuisiner le plus possible des produits frais issus des circuits courts, et de l'agriculture biologique). Mme Mestries souligne la chance des futurs collégiens de Melesse.

Mme Bodin remercie Mme Mestries pour sa venue et toutes ces informations données. Mme Mestries quitte le conseil à 19h00.

Mme Champion rejoint le conseil.

2. La carte scolaire

L'Éducation Nationale a décidé l'ouverture d'une septième classe à la rentrée de septembre 2021.

A ce jour, 162 élèves sont prévus à la rentrée de septembre. Les effectifs se répartissent comme suit :

- CP : 36
- CE1 : 31
- CE2 : 25
- CM1 : 35
- CM2 : 35

Les représentants des parents interrogent sur la constitution des classes et l'impact des éventuelles classes à double niveau sur les élèves.

Mme Bodin précise que rien n'est décidé quant à la constitution des classes. Une classe, qu'elle soit en section simple ou multiple, accueille des élèves de niveaux scolaires très différents. Une classe simple peut selon les élèves être en fait une classe multi-niveaux. Les enseignantes adaptent leur pratique à cette réalité.

3. Le budget 2021 et les travaux à prévoir

3.a. La septième classe

Ce point fait suite à une question des parents d'élèves : Quelles sont les conditions matérielles pour l'ouverture de la 7^{ème} classe ?

La septième classe sera localisée dans le préfabriqué au nord de l'école. Une réhabilitation est nécessaire.

Mme Garnier précise que le revêtement du sol va être changé, que le mobilier va être revu.

Ce local a déjà été utilisé comme salle de classe. Mme Morin y a déjà enseigné et a appelé, en amont du conseil d'école, à être vigilant sur le choix du revêtement du sol. Celui-ci a un impact très important sur l'acoustique de cette salle.

Mme Bodin demande si une extension de l'école élémentaire est prévue, avec la construction de bâtiments.

Mme Garnier répond qu'elle ne peut pas répondre pour l'instant. Ceci étant, la question se pose effectivement. L'école sera consultée le moment venu.

3.b. Présentation des demandes budgétaires (voir document 2)

- l'activité piscine :

Depuis 2 ans, les deux classes de CM vont à la piscine de Combourg. L'école bénéficie d'un créneau horaire pour 60 enfants maximum. L'an prochain, il y aura 70 élèves de CM. Un deuxième créneau est donc nécessaire, ainsi que l'utilisation d'un deuxième car. Considérant la nécessité d'un deuxième créneau piscine pour les CM, il pourrait être judicieux de joindre les CE2 à l'activité piscine. Le coût serait de 5018€.

- Sorties scolaires : un montant identique à l'an dernier est demandé.

- Renouvellement du mobilier scolaire : cette demande s'inscrit dans le cadre du renouvellement du mobilier amorcé l'an dernier. 15 tables individuelles et 15 chaises sont demandées.

- Demande de 2 TBI (Tableaux Blancs Interactifs) : Il reste deux salles de classe non équipées en TBI. Une demande est également faite dans ce sens pour finir d'équiper l'école.

4. Le PEDT (projet éducatif territorial) : point sur la situation actuelle

Mme Champion prend la parole afin de présenter l'état d'avancement du PEDT, suite aux questions des représentants des parents à ce sujet.

Une réunion s'est tenue en janvier avec l'équipe enseignante pour établir un diagnostic et un axe de travail. Depuis, le lien avec l'école se fait par mail ou par téléphone.

Une autre réunion doit être fixée, plutôt en présentiel avec 2 représentants de l'école.

Mme Bodin précise qu'en parallèle, l'école doit construire son nouveau projet d'école. Le PEDT et le futur projet d'école doivent être en cohérence. Le projet d'école sera présenté au troisième conseil d'école et sera finalisé en septembre.

Dans le prolongement du PEDT, les enjeux du projet d'école devraient s'orienter vers l'autonomie de l'enfant et sa citoyenneté.

Concernant le calendrier du PEDT, Mme Champion informe qu'une plaquette a été envoyée aux familles.

Contrairement à l'ancien PEDT qui était focalisé sur les TAP, ce nouveau PEDT concernera tous les temps de l'enfant et fera le lien entre tous les acteurs.

Mme Champion précise ensuite qu'un diagnostic du territoire est en cours : un questionnaire a été envoyé aux familles. 99 parents ont répondu, ce qui correspond à 147 enfants. 80 familles ont ensuite souhaité continuer à s'inscrire dans cette démarche de diagnostic. La question « Qu'est-ce que vous voyez chez votre enfant et que vous ne souhaitez plus voir ? » a été posée. 19 familles ont répondu. Mme Champion a listé au total 262 réponses (plusieurs par famille). Elle travaille actuellement sur ces réponses. Mme Champion ajoute qu'elle est en ce moment dans une phase de rencontre avec les différents groupes d'acteurs (enseignants, agents municipaux, etc...)

Les représentants des parents : Est-ce que tout le monde se verra à un moment donné ?

Mme Champion répond que non, pas pour l'instant. Les conditions sanitaires compliquent les échanges. Mme Champion diffusera les informations et fera le lien entre chaque groupe d'acteurs. Il y aura ensuite une réunion pour définir les axes du PEDT.

L'écriture du PEDT sera finalisée pour fin mai. Le PEDT sera effectif à la rentrée de septembre et valable 3 ans.

Les représentants des parents : Le rythme des 4,5 jours est-il donc fixé pour 3 ans ?

Mme Champion répond par la négative, cela peut changer. D'une manière générale, des changements peuvent être intégrés sur ces 3 années. Ces changements sont étudiés en comité de pilotage, instance de suivi du PEDT.

Mme Garnier précise que les TAP existeront obligatoirement à la rentrée de septembre 2021. Tout changement est à ce jour administrativement impossible. Ceci étant, on peut imaginer ultérieurement une nouvelle consultation des familles selon l'évolution des besoins, des souhaits des familles. Pour l'instant, le passage à 4 jours de classe n'est pas d'actualité.

Les représentants des parents : L'état donne-t-il encore de l'argent pour les TAP ?

Mme Garnier répond que oui, contrairement au département.

Les parents souhaitent savoir si ce sont forcément des parents délégués qui participent au comité de pilotage.

Mme Champion répond que non. Traditionnellement ce sont des parents délégués mais ce n'est pas une obligation.

5. La situation sanitaire

Mme Bodin tient, au nom de toute l'équipe enseignante, à remercier la mairie et les agents municipaux pour l'entretien des locaux. L'école est propre, le personnel d'entretien est efficace et très sérieux.

A l'heure actuelle, l'Éducation Nationale n'a pas fait évoluer le protocole sanitaire.

Mme Bodin demande ce qu'il en est de la pose de détecteurs de CO₂ dans les classes, afin de connaître le bon taux de ventilation. Elle ajoute que cela fait partie des préconisations pour diminuer les contaminations en milieu confiné. Madame Garnier répond que la situation sanitaire devrait évoluer.

Les tests salivaires : Mme Bodin indique qu'elle a peu d'informations et qu'une seule école de la circonscription a été concernée jusqu'à présent.

En cas de tests à Vignoc, l'école sera prévenue une semaine avant. Une procédure administrative sera alors mise en place. Les tests seront faits par du personnel d'un laboratoire, accompagné d'un infirmier scolaire.

6. La coopérative scolaire / les projets dans les classes

- La coopérative scolaire

La coopérative est affiliée à l'OCCE. L'école peut donc bénéficier des actions / projets proposés par l'OCCE. Chaque enfant et adulte de l'école est adhérent.

L'école a proposé aux familles qui le souhaitent de s'acquitter de la cotisation à l'OCCE pour leur enfant. Certaines familles ont choisi de donner plus. Au total, 73 familles ont versé le montant de la cotisation (2,20€) ou plus. 450€ ont été récoltés.

- Projets dans les classes :

- Améliorer le vivre ensemble par la coopération

En CE2-CM1/CM2 : projet coup de cœur de l'OCCE

- Parcours éducation artistique et culturelle

Deux étudiants du CFMI interviennent dans 4 classes : en CP-CE1 (Mme Guillou), en CE1-CE2 (Mme Brunel), en CE2 (Mme Bodin), en CM1-CM2 (Mme Morin)
Il s'agit d'un projet global autour de la pratique instrumentale.

Les salles de spectacle étant fermées, l'équipe enseignante a décidé de faire venir la culture à l'école. Après le spectacle de la compagnie OCCUS pour Noël, tous les élèves ont pu apprécier un spectacle de la compagnie La Malle théâtre. Il y a eu 3 séances pour limiter le brassage des élèves, le protocole sanitaire a été respecté.
Il y aura sans doute un autre spectacle avant les vacances de printemps.

- E.P.S

Pour les deux classes de CM : pratique de la natation, athlétisme, vélo (activité en cours). Les classes ont bénéficié de l'intervention d'animateurs. Ces activités font suite à des propositions qui n'ont été faites qu'aux classes de cycle 3. Il n'y avait pas possibilité d'inscrire les classes de cycle 2.

L'école a aussi reçu une autre proposition d'activité « Balle au pied » pour les classes de cycle 3. Les deux classes de CM ont décliné cette proposition, le programme EPS étant rempli. Une rencontre entre les enseignantes de deux classes de cycle 2 (CE2 et CE1/CE2) et l'organisateur de l'animation « balle au pied » est prévue. Cette animation pourrait être proposée aux élèves de ces deux classes.

- Projet nature

Un projet à destination des cycles 2 et axé sur la nature est actuellement en construction.

7. Autres questions des parents

Quel avenir pour les TAP ? Quelles sont les conséquences de l'arrêt du partenariat avec Accueil et Loisirs ?

Mme Garnier répond qu'il n'y a pas de remise en cause du temps péri-scolaire. La municipalité s'inscrit dans une volonté politique de faire appel à des professionnels pour ce temps et cela va continuer. Le centre de loisirs va aussi continuer.

Est-ce que ce sont les mêmes personnes qui vont intervenir à la garderie, le matin et le soir ?

Mme Garnier : A moyen terme, il y aura des animateurs tout le temps (matin, midi et soir). Mais cela va prendre du temps.

Le centre de loisirs va continuer. L'objectif d'avoir des professionnels toute la journée ne sera pas forcément atteint dès septembre. Grâce à Mme Champion, il y a une réflexion menée sur le matin et le temps méridien. Ce dernier est valorisé avec des jeux et des activités.

Mme Champion : Les CM1 et CM2 ont actuellement un atelier avec Pascale autour de livres de type « escape game ». Cette animation pourrait être proposée à d'autres groupes.

Il y a aussi une mise à disposition de matériel le midi sur la cour (craie au sol par exemple). Des ateliers lecture, coloriage sont aussi proposés en intérieur. Mme Champion précise que les agents municipaux bénéficient d'une formation pour acquérir des compétences en animation depuis janvier.

Elle précise aussi qu'une réflexion a été menée sur l'organisation des tables de la cantine : les enfants sont désormais regroupés par îlot de 4 (au lieu de 12 à 16 avant). Les groupes arrivent aussi de façon échelonnée dans la salle. Le niveau sonore a diminué ainsi que le temps de repas. Le protocole sanitaire ne permet pas certaines modifications : se servir seul par exemple ou l'autonomie de service sur une table.

-Quelle organisation est prévue pour le service de cantine pour les années à venir ? Qu'en est-il de la construction d'une nouvelle cantine ?

Mme Garnier répond qu'il y aura 2 services avec mise en place d'un self.

Y-aura-t-il une cuisine sur place ?

Non, car il n'y a pas de cuisine centrale. Mais il y aura un cahier des charges pour le fournisseur (utilisation de produits issus de circuits courts...).

Question des enseignantes : Y aura-t'il un changement d'horaires scolaires ?

C'est en réflexion, il faut voir comment cela s'organise.

Quant aux locaux, l'idéal serait effectivement d'avoir des locaux « en dur ». Mais pour l'instant, la priorité est la construction de l'école maternelle. Le self sera donc mis en place dans le préfabriqué. Même si les conditions ne sont pas optimales, on peut quand même faire évoluer les choses (avec de la formation, le self).

Tant que l'on sera en crise sanitaire, la prise de repas se fera dans la salle polyvalente.

L'utilisation du dépose-minute par les parents de maternelle comme parking.

Les représentants des parents d'élèves expliquent que certains parents de maternelle utilisent cette zone comme place de parking. Les parents d'élémentaire ne peuvent plus utiliser cet espace comme dépose-minute. Certains se sont même retrouvés bloqués.

Mme Garnier précise que cette zone a initialement été prévue pour les bus et pas du tout pour les voitures. Ceci étant il n'y a pas de problème à ce que les usagers l'utilisent comme dépose-minute. Le changement des entrées et des sorties à l'école maternelle (suite au protocole sanitaire) a changé les habitudes. Mme Garnier se propose d'interroger le conseil de l'école maternelle à ce sujet et de demander à ce que l'on ne se gare pas là. Une information générale peut aussi être faite à tous les parents d'élèves sur la fonction de cette zone.

Le conseil d'école se termine à 20h15.

La Directrice, Mme Bodin

La secrétaire, enseignante, Mme Sanquer-Paillard

La secrétaire, représentante des parents d'élèves, Mme Chow